



LES ECHOS

DE



EDITO

Après un an de mandat placé sous le signe de la lutte anti-Covid, notre commune se doit de réaliser le programme d'investissement prévu sur 6 ans.

Vous avez pu le constater, des travaux lourds de voirie sont en cours dans les cités près de l'esplanade Denis Papin. L'étude du projet majeur que représente le réaménagement de la RD 1084 est sur le point d'être lancé. L'objectif est de réduire la coupure en deux de notre commune en transformant une ex-route nationale en boulevard urbain faisant la place aux modes doux et aux piétons. La déserte des commerçants actuels et futurs sera également favorisée. Les habitants de la commune seront associés autant que possible à la réflexion malgré les règles sanitaires contraignantes que nous risquons de vivre encore quelques temps.

A ce sujet, le vaccin apparaît être la seule solution pour éradiquer ce virus. J'en appelle donc au civisme de chacun pour se faire vacciner dès que les doses seront accessibles.

Pierre GOUBET
Maire de Saint-Maurice-de-Beynost



ZOOM SUR EN PAGE 2

- ⊙ LA COMMISSION FINANCES

VIE MUNICIPALE PAGES 3 À 8

- ⊙ Présentation du budget 2021
- ⊙ Aide aux étudiants et apprentis
- ⊙ Les vacances à la Sathonette
- ⊙ Garde à domicile
- ⊙ Des sangliers sur la RD 1084
- ⊙ East Village, le nouveau parc tertiaire
- ⊙ Portrait
- ⊙ Départ à la retraite

VIE COMMUNAUTAIRE PAGE 9 À 10

- ⊙ Aide aux commerces et à l'artisanat
- ⊙ Association des commerçants

VIE ASSOCIATIVE PAGES 10 À 12

- ⊙ Saint-Maurice Tennis
- ⊙ ARTEMIS
- ⊙ CT Dombes
- ⊙ Côtière handball

VIE PRATIQUE PAGES 13 À 16

- ⊙ Associations «Aux Lucioles»
- ⊙ Lutte contre le frelon asiatique
- ⊙ Nouvelle réglementation chemin des Batterses
- ⊙ L'ADAPA recrute
- ⊙ Un nouveau véhicule pour les pompiers
- ⊙ Centre de vaccination à Miribel
- ⊙ Agenda - Etat civil - Permanences

LA COMMISSION FINANCES / PROSPECTIVE

Installée depuis le conseil municipal du 18 juin 2020, la commission Finances/Prospective est composée à ce jour des membres suivants : D. JUHEN, N. BOURGEOIS, M. BRUGNOT, C. CHARTON, L. EXTIER-PONS, E. GUILLET, Y. HERZIG et D. MONCHANIN. Nous sommes allés à la rencontre de Didier JUHEN, adjoint aux finances, pour faire un tour d'horizon des différents projets envisagés pour la nouvelle mandature.

Les Echos (LE) : Bonjour M. JUHEN. Vous êtes nouvellement élu au sein de la commune. Pourriez-vous vous présenter auprès des Mauriciens ?

Didier JUHEN (DJ) : « Jurassien d'origine, je suis Mauricien depuis 1996 et ne suis pas prêt à en partir ! Dès mon arrivée sur la commune, je me suis engagé activement auprès du SOU des écoles ainsi que dans diverses associations de la Côteière. Au niveau professionnel, je travaille au sein de la DGFIP en tant qu'administrateur réseau d'où peut-être mon attrait pour les finances (rires) ! Je profite de ce temps d'échange pour remercier Aurélie SEBASTIEN qui a quitté ce poste pour des raisons personnelles et donné de sa personne pour bâtir le premier budget du mandat ».

LE : ... et nous présenter le rôle de votre commission ?

DJ : « Le rôle de la commission est d'élaborer chaque année le budget. C'est un travail de longue haleine qui nécessite plusieurs mois de travail. Cette année, il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants mais également de rattraper le retard pris lors de l'année 2020 en termes d'investissements prévus à cause du contexte sanitaire. Nous souhaitons par ailleurs ne pas augmenter la pression fiscale, contenir la dette, mobiliser des subventions auprès du Conseil départemental et de la Région chaque fois que cela est possible. Ainsi, en 2021, la commune poursuivra son désendettement en n'ayant a priori pas recours à l'emprunt. Pour rappel, l'endettement par habitant est de 365 € contre 750 € / habitant dans les communes de mêmes strates selon les chiffres de la Direction générale des collectivités territoriales.

Enfin, et c'est un point essentiel, nous devons nous projeter sur toute la durée de la mandature en termes d'investissements en établissant une Planification Pluriannuelle d'Investissement (PPI) qui permettra de recenser les projets, de les budgéter et de les prioriser ».

LE : Quels sont les travaux prévus pour cette année 2021 ?

DJ : « Les principaux travaux pour cette année 2021 sont la construction de 3 garages pour la Police Municipale à la mairie, la réfection de la voirie dans la Cité Toray Est, les chemins de Miribel et Thil et le rond-point d'Arménie. Pour les bâtiments municipaux, la poursuite de la



Didier Juhen, Adjoint aux finances

mise en accessibilité ainsi que divers travaux de mise en conformité et réparation dans les écoles et à la Sathonette.

De même, conformément à nos engagements de campagne, nous souhaitons mettre l'accent sur les économies d'énergie avec le changement des éclairages dans les bâtiments publics (passage au LED) ainsi que des travaux de remplacement des chaudières de plusieurs bâtiments ».

LE : Quid de la situation financière de notre commune ?

DJ : « Je considère que la santé financière de la commune est bonne car le taux d'endettement par habitant est plus de deux fois inférieur aux communes de même taille. De même, le fonds de roulement de la commune est cinq fois plus important selon le critère de comparaison précédemment énoncé. Cependant, cette bonne santé financière ne doit pas faire perdre d'esprit que les dotations de l'Etat restent en baisse de manière globale et que le développement du nombre d'habitants sur le territoire doit nous obliger à maintenir des services publics suffisants et de qualité ».

Le compte-rendu du conseil municipal du 22 février 2021 est disponible sur le site internet de la commune. Vous pouvez aussi vous le procurer sur simple demande en mairie.

Prochain conseil : Jeudi 1er avril 2021

PRESENTATION DU BUDGET 2021

Le budget 2021 a été voté le 22 février 2021 par le conseil municipal. Il a été élaboré sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 21 janvier 2021 et peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

1. STRUCTURE D'UN BUDGET COMMUNAL

Le budget d'une commune se structure en deux sections distinctes :

- d'un côté, la section de fonctionnement qui correspond à la gestion des affaires courantes de la collectivité,
- de l'autre, la section d'investissement, qui correspond aux achats mobiliers et immobiliers ainsi qu'aux études et travaux portés par la collectivité.

Comme chaque année, les efforts faits sur les dépenses de fonctionnement des années précédentes

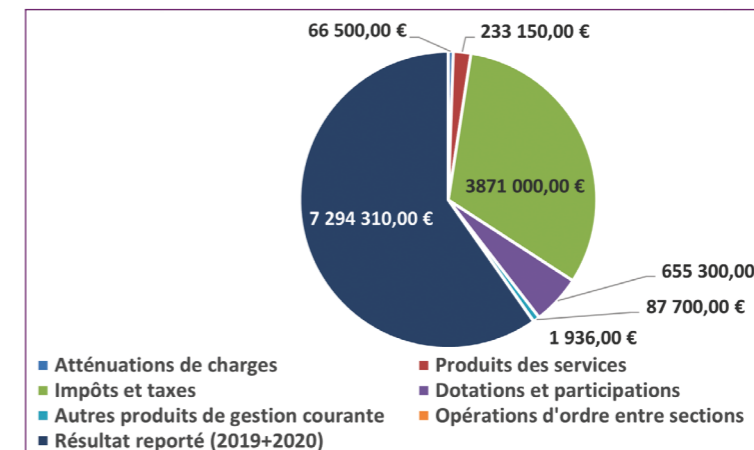
permettent de maintenir une capacité d'investissement élevée.

2. PRESENTATION 2021 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement :

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (centres de loisirs, multi-accueil, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Pour notre commune, les recettes prévisionnelles de fonctionnement réelles 2021 s'élèvent à **4 913 650 €** auxquelles s'ajoutent **1 936 €** de recettes d'ordre (immobilisations), et le résultat de fonctionnement reporté (2019/2020) de **7 294 310 €**, soit un total de **12 209 896 €** selon la répartition suivante :



Les recettes de fonctionnement de la commune sont stables depuis quelques années mais la forte baisse des dotations de l'Etat a dû être compensée par d'autres recettes (produits de services, subventions de la CAF ou augmentation des bases fiscales par exemple) pour pouvoir garder un niveau de recettes nécessaire au maintien de services publics de qualité et une capacité d'investissement suffisante.

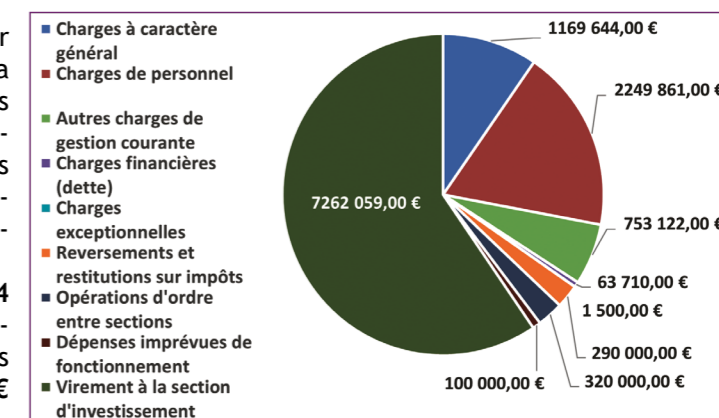
Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux (taux 2021 identiques à 2020) : 1 775 k€ au BP 2021 contre 1 814 k€ perçus en 2020
- Les dotations versées par l'Etat : 480 000 € au BP 2021 contre 502 000 € perçus en 2020
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (ALSH, crèche, ...)

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les indemnités des élus, la participation à différents syndicats et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **4 627 837 €**, auxquelles s'ajoutent **7 262 059 €** de virement vers l'investissement, 320 000 € de dotations aux amortissements, soit un total de **12 209 896 €** réparti comme suit :



PRÉSENTATION DU BUDGET 2021 – SUITE

Les charges à caractère général sont en légère hausse par rapport aux années précédentes notamment parce que de nombreux travaux d'entretien sont réalisés sur les bâtiments et qu'ils ne peuvent être inscrits en investissement. En prévision de développement de services à la population, la masse salariale a été augmentée sur le budget primitif 2021 et représente à elle seule **48% des dépenses réelles de la commune**.

Enfin, la variation la plus importante concerne les autres charges de gestion courante avec une augmentation de 20% par rapport à 2020 lié au projet de réhabilitation des voiries de la commune. En effet, les prestations d'ingénierie de l'enfouissement des réseaux étant portées par le SIEA, celles-ci se retrouvent dans le chapitre 65 des dépenses de fonctionnement.

Synthèse de la section de fonctionnement :

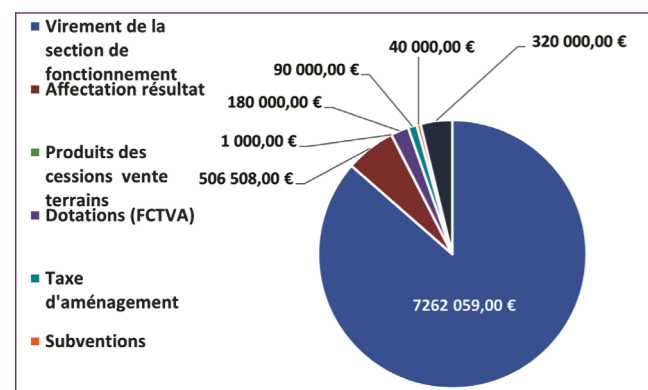
Finalement, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'**autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Celui-ci est d'un niveau très élevé par rapport aux communes de la même strate. En effet, on peut considérer que le fonds de roulement de la commune est de 20 mois. De même, la capacité de désendettement de la commune est de moins de 4 mois.

3. PRÉSENTATION 2021 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

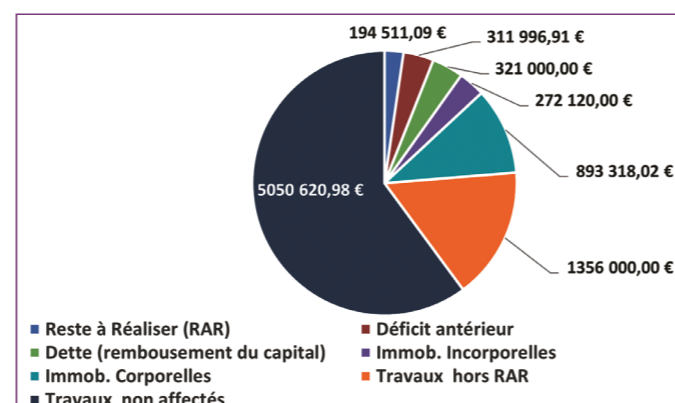
Le budget d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à **8 399 567 €**.

Les recettes d'investissement sont réparties comme suit :



Les principales recettes d'investissement pour ce budget 2021 sont liées, en dehors du virement issu de la section de fonctionnement, au FCTVA pour 180 000 €, à la taxe d'aménagement estimée à 90 000 € par rapport au permis de construire des années précédentes et aux subventions à percevoir par l'Etat et le Département de l'Ain dans le cadre de travaux de construction de garages pour un montant estimé à 40 000 €.

Les dépenses d'investissement sont principalement réparties entre des prestations d'ingénierie, des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers et des travaux ou opérations.



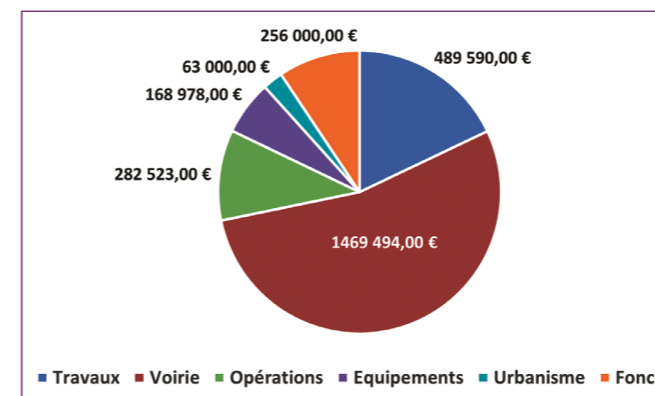
Pour les dépenses d'ingénierie, cela concerne notamment l'enfouissement des réseaux dans la Cité Toray Est et chemin de Miribel ainsi que la révision du PLU et la maîtrise d'œuvre pour les travaux du pont Maurice Cusin et le projet de rénovation de la RD 1084.

Les acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers concernent entre autres :

- l'acquisition du terrain de l'évêché vers la place Charles de Gaulle pour 250 000 € ;
- le changement de véhicule pour la Police Municipale ;
- l'achat de matériel pour les services techniques (tondeuse, outillage divers) ;
- l'achat et la rénovation de jeux pour enfants (crèche, école...) ;
- l'extension de la vidéo surveillance ;
- l'achat de jeux et matériel pour l'accueil de loisirs, la crèche ou les écoles ;
- l'acquisition de matériel informatique.

PRÉSENTATION DU BUDGET 2021 – SUITE

Les différents projets d'investissements pour l'année 2021 peuvent se répartir selon 6 thématiques :

**Synthèse de la section investissement :**

Le budget d'investissement pour l'année 2021 est ambitieux puisqu'il a vocation à rattraper le retard pris en 2020 suite à la crise sanitaire, d'où un Reste à Réaliser (RAR) et un report important mais aussi à lancer réellement le plan de mandat concernant les travaux. Ainsi, une somme de 2 729 587 € est consacrée aux nouveaux projets d'investissement.

Une PPI permettant de prioriser et d'étaler les travaux sur les 4 ou 5 années à venir est à l'étude et devrait voir le jour cette année permettant ainsi d'avoir une vision à court, moyen et long terme.

AIDE AUX ETUDIANTS ET APPRENTIS

A Saint-Maurice-de-Beynost, la municipalité a décidé de donner un coup de pouce aux étudiants et apprentis originaires de la commune avec une aide exceptionnelle d'un montant minimum de 100 euros. Un geste solidaire pour faire face aux difficultés financières générées par la crise sanitaire.

Face à la crise sanitaire, qui a pour conséquence de peser sur le budget des étudiants et des apprentis, il paraissait essentiel à la municipalité et au CCAS de se mobiliser et de les soutenir. Monsieur le maire, Pierre Goubet précise : « Dans une période difficile pour l'ensemble de la population, mais particulièrement pour les étudiants qui sont privés de vie sociale en ne pouvant se rendre à l'Université, il me semblait important de soutenir ceux qui sont l'avenir de notre commune. »

Pour bénéficier de cette aide, un dossier de candidature doit être complété par les étudiants et apprentis qui souhaitent faire une demande d'aide. Chaque étudiant aura la garantie de prétendre à une somme de 100€ pour l'aider à faire face aux dépenses du quotidien : une inscription en fac, un loyer à payer, des livres à acheter... ou tout simplement pour manger. Le montant proposé pourra être revalorisé en fonction de la situation de l'étudiant.

Le formulaire de demande est téléchargeable sur le site de la commune : <https://www.saint-maurice-de-beynost.fr>

[beynost.fr/](https://www.saint-maurice-de-beynost.fr) ou récupérable à la Mairie selon les horaires d'ouverture.

Date limite de dépôt des dossiers le vendredi 09 avril 2021.

Par courriel : ccas@saint-maurice-de-beynost.fr

Par courrier : Hôtel de Ville - Avenue du Mas Rolland - 01700 SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST



DE SUPER VACANCES A LA SATHONETTE

A l'occasion des vacances d'hiver, l'ALSH (centre de loisirs) était ouvert pendant les deux semaines. Le thème choisi était les « Arts sous toutes leurs formes » : créations manuelles, jeux d'expression, activités autour de contes, jeux sportifs, ... Le planning a été diversifié ! Avec l'intervention de Sarah, artiste, les enfants ont pu découvrir la poterie ou encore fabriquer des figurines en tissus.

La quarantaine d'enfants inscrits a pu profiter de l'environnement du parc de la Sathonette (balades, grands jeux extérieurs, goûters dans le parc, fabrication de cabanes, ...).

Les plus grands se sont rendus au skate parc de Beynost avec leur trottinette et rollers pour profiter des infrastructures sur place.

Pour terminer les vacances en beauté, les enfants ont mis en place une exposition pour mettre en avant leurs créations et magnifiques réalisations.



Les vacances de printemps arrivent également à grands pas !

Les inscriptions sont désormais ouvertes via le Portail famille ou en mairie les lundis et jeudis de 14h00 à 18h00. Ne tardez pas trop, les places sont limitées. Pour rappel, une inscription minimum de 2 journées par semaine est demandée.

Dans la continuité du thème de février, les vacances de printemps seront centrées sur « l'Art Urbain ». Les enfants inscrits vont contribuer à revisiter certains espaces intérieurs et extérieurs (fresque, graph, ...) de l'Accueil de Loisirs.

Si la météo est favorable, les enfants pourront aller au cours d'une journée pique-niquer et profiter des infrastructures du Parc du Monderoux à Beynost (ou du skate parc).

Nous vous rappelons que le protocole sanitaire continue à être appliqué avec vigilance. Le port du masque (catégorie 1) est obligatoire pour tous les enfants à partir de 6 ans.

Dans l'attente de vous retrouver, le Service TMP-ALSH reste à votre écoute.



GARDE A DOMICILE

La Garde à domicile se développe de plus en plus ! Le secteur de la Petite Enfance vous intéresse ? Vous souhaitez garder des enfants au sein de leur propre domicile ? Le RAM de Saint-Maurice-de-Beynost propose un nouveau service de mise en relation entre les candidats à la garde à domicile et les familles en recherche de ce mode de garde.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter le Relais d'assistants maternels :



☎ : 04.72.25.42.40

@ : ram@saint-maurice-de-beynost.fr

Super
Nounou

DES SANGLIERS S'INVITENT SUR LA RD 1084 !

Alertée par des habitants de la commune dans la nuit du 27 au 28 mars dernier, l'élue d'astreinte ce soir-là a pu constater la présence de sangliers sur notre départementale. Profitant du couvre-feu, les visiteurs du soir s'en sont donné à cœur joie pour arpenter allègrement nos rues à la recherche vraisemblablement de nourriture. Armée d'un bâton de fortune, notre élue a valeureusement repoussé les quadrupèdes, non sans mal, jusque dans leur habitat naturel. A la suite de cet incident incongru, M. le maire a décidé de prendre un arrêté interdisant la présence des animaux dans les

rues de 18h à 6h du matin. L'arrêté entre en vigueur le ... 1er avril 2021 !



EAST VILLAGE, LE NOUVEAU PARC TERTIAIRE DE L'EST LYONNAIS

La parcelle de 35 000 m², idéalement située au rond-point de la porte 5 de l'A42, a été rachetée par SBM, une société de gestion immobilière lyonnaise, pour y installer un pôle tertiaire baptisé East Village. Les bâtiments actuels seront démolis pour laisser place à un parc tertiaire composé de dix bâtiments en R + 2 (rez-de-chaussée plus 2 étages), d'un bâtiment en R + 1 et deux parkings semi-enterrés de 19 720 m². Le reste du site sera largement végétalisé tout comme les toits des bâtiments.

Astoria, Chelsea, Broadway, Long Island, Greenwich, Downtown, ... Il y a comme un petit air de New-York qui vient souffler sur Saint-Maurice-de-Beynost. Hudson development construit 11 bâtiments de 1200 à 3000 mètres carrés.

Basé à Limonest, Hudson développement, le promoteur, veut proposer un lieu de vie « vert » tirant vers le haut en termes de développement durable. L'ensemble des bâtiments, vendus séparément, entourent « Central Park », avec un terrain de boules et de nombreux arbres.

l'énergie pour les matériaux des immeubles... Tout est fait pour qu'East Village soit écologique. Les façades sud seront notamment équipées d'auvents et brise-soleil, d'autres uniquement de brise-soleil pour éviter un apport thermique trop important. Une manière de répondre aux besoins de ses potentiels futurs clients et employés, dans le service.



Replanter des arbres

Pour préserver des fortes chaleurs, la société veut miser sur les végétaux. 85 % des arbres seront conservés lors des travaux. Le promoteur veut en replanter deux fois, voire trois fois plus car ils agissent comme des climatiseurs naturels.

Déconstruction du site précédent (Cegelec), conservation au maximum des matériaux, optimisation de

800 places de parking, 1 500 emplois

Afin de laisser de la place aux arbres en surface, un parking souterrain de 250 places est prévu. 550 places seront, elles, en extérieur. La proximité de la gare de TER va aussi permettre à des travailleurs de venir en train. En tout, ce projet de 50 millions d'euros doit permettre d'implanter entre 1 200 et 1 500 emplois. En gestation depuis 2019, le projet était resté dans l'ombre jusqu'à aujourd'hui. Le groupe lyonnais a attendu de mettre des parcelles en commercialisation, début septembre, pour communiquer sur le sujet. Les travaux viennent de commencer et les pelleteuses ont attaqué la démolition.

PORTRAIT

Pour ce nouveau portrait, nous vous proposons de découvrir les missions de Madame Paula SALES, agent du service des ressources humaines.



Les Echos (LE) : Bonjour Madame SALES. Afin que les habitants de notre commune puissent mieux vous connaître, pourriez-vous nous parler de votre parcours professionnel ?

PS : « Après quinze années dans le privé, j'ai été recrutée, en 2002, en tant qu'agent administratif à la ville de Meyzieu. J'ai été titularisée en 2004 et affectée au service éducation en tant qu'assistante de direction/comptable. Puis, j'ai occupé le poste de gestionnaire des ressources humaines en juillet 2015. J'ai ensuite rejoint la ville de Saint-Maurice-de-Beynost où j'occupe un poste similaire depuis janvier 2017 ».

LE : Pourriez-vous nous expliquer en quoi consiste vos missions ... ?

PS : « Placée sous la responsabilité du directeur général des services, je m'occupe de la gestion des ressources humaines d'environ 80 agents. J'élabore les paies

chaque mois en saisissant les astreintes, les heures supplémentaires et complémentaires et déclare les cotisations aux organismes sociaux.

Par ailleurs, je gère le recrutement des agents (déclaration de vacance de poste, diffusion des offres d'emploi, réponse aux candidatures, demande de stage, déclaration d'embauche, visite médicale d'embauche) et leur carrière incluant les dossiers de départ à la retraite et les validations des services. Lors des fins de contrats, j'effectue l'attestation pour Pôle Emploi et les certificats de travail.

Enfin, je m'occupe de la formation (suivi du plan de formation, formations obligatoires en matière de sécurité, concours, règlement de formation), du bilan social, des absences des agents, des accidents de trajet et de travail, des congés maladie et congés annuels ainsi que du suivi médical des agents auprès de la médecine du travail, le suivi des dossiers des sapeurs-pompiers volontaires et des entretiens individuels annuels. Pour être complète, je suis en charge de l'organisation administrative du Comité Technique (composé des représentants du personnel et des représentants de la collectivité) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ».

LE : ... et les qualités nécessaires pour l'exercer ?

PS : « Afin d'exécuter mes missions, une connaissance du statut de la fonction publique est nécessaire. Il faut aussi être discret, organisé et rigoureux, notamment pour l'établissement des bulletins de paie. C'est un poste très varié, le métier exige de suivre les fréquentes évolutions réglementaires. Il faut avoir le sens de l'accueil et de l'écoute afin d'informer les agents sur leurs droits et obligations. J'aime la variété du poste et les relations avec les agents ».

Madame SALES, l'équipe des Echos vous remercie d'avoir pris un peu de votre temps avec nous pour vous faire connaître et présenter votre métier. Nous vous souhaitons pleine réussite dans votre carrière professionnelle.

DEPART A LA RETRAITE

Thierry HONORE, agent des services techniques, a quitté ses fonctions le 1er mars 2021.

Après un stage de formation professionnelle de travaux d'utilité collective, Thierry a commencé sa carrière en 1989 en tant qu'aide horticulteur à la Résidence « La Roseraie ».



Il a ensuite intégré les services municipaux en juillet 2004, en tant qu'adjoint technique au service espaces verts, pour ne plus jamais les quitter.

L'équipe municipale ainsi que l'ensemble des agents de la commune le remercient vivement pour son investissement et lui souhaitent une agréable retraite.

UN NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDES POUR LES COMMERCES ET L'ARTISANAT

Depuis de nombreuses années, la CCMP accompagne les artisans et commerçants du territoire notamment dans le cadre du Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et des Commerces (FISAC). Ainsi, le FISAC 2019/2021 doté d'une enveloppe à l'investissement de 150 000 € a permis d'aider 23 entreprises pour financer des travaux et l'achat de matériel professionnel.

Ce dispositif arrive à son terme et ne sera pas reconduit par l'Etat. Afin de répondre aux besoins des entreprises du territoire et de poursuivre le soutien à la modernisation de l'appareil artisanal et commercial, le conseil communautaire a décidé de signer une nouvelle convention avec la Région AURA pour permettre la mise en place du dispositif « Financer mon investissement commerce et artisanat ». Voici les éléments du nouveau dispositif :

Entreprises et investissements éligibles

Le dispositif « Financer mon investissement commerce et artisanat » permet aux entreprises éligibles de bénéficier d'un soutien financier pour les dépenses de travaux (rénovation, sécurité) et d'achat de matériel professionnel (neuf ou d'occasion). Il est destiné aux TPE en création/reprise ou en développement :

- indépendantes ou franchisées ;
- ayant une vitrine ;
- de moins de 10 salariés ;
- réalisant moins d'un million d'euros de chiffre d'affaires ;
- avec une surface de point de vente inférieure à 700 m² ;
- à jour de leurs cotisations sociales et fiscales ;
- inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Registre des Métiers.

Sont exclus les professions libérales, les activités de services à la personne, les artisans du BTP, les hôtels et les points de vente d'agriculteurs.

Cette aide permet de financer :

- les travaux d'aménagement, y compris les terrasses pour les bars et restaurants ;
- les investissements de mise en place d'un système de retrait de livraison ;
- la sécurisation des locaux ;
- le matériel professionnel.

Montant de l'aide

Les entreprises peuvent bénéficier de 30 % de subvention sur le montant des dépenses éligibles : 10 % de la CCMP et 20 % de la Région.

Les dépenses doivent être comprises entre 10 000 € HT et 50 000 € HT, représentant 3 000 € à 15 000 € de subvention.

L'enveloppe globale de cette action s'élève à 120 000 € (40 000 € CCMP + 80 000 € Région) et court jusqu'au 31 décembre 2021.

Parcours de la demande de subvention

Contrairement au FISAC, les porteurs de projets ne déposent plus leur dossier auprès de la CCMP, mais sont accompagnés soit par la Chambre de Commerce et de l'Industrie, soit par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Les dossiers seront ensuite présentés à la CCMP (ils seront soumis au vote de la commission), avant d'être transmis à la Région. La subvention est versée après l'accord des deux financeurs.

Pour plus de renseignements : <http://cc-miribel.fr/>



ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE LA COTIERE



**Votre Carte Élite
fidélité a évolué !**

Fini les chéquiers
Soyons connectés !

Vos offres fidélités directement
chez vos commerçants Carte Élite !





La liste des commerçants adhérents est consultable sur le site de la CCMP :
<https://www.aca-ccmp.fr/index.php/nos-adherents/adherents-carte-elite-plus>

VIE ASSOCIATIVE

SAINT MAURICE TENNIS : GILLES MORETTON, PRÉSIDENT DE LA FFT

Gilles Moretton, licencié de notre club de tennis, vient d'accéder à la présidence de la FFT depuis le 13 février 2021. Au cours d'une campagne tendue, placée sous le signe de l'humain et des valeurs, il a pu compter sur de nombreux soutiens dont l'ancien capitaine de la Coupe Davis, Arnaud Clément. Comme dirait Patrick Luquet, son bras droit à la Ligue et ex-président du SMT : « C'est un guerrier ! ».

Notre club, aux licenciés multiples et variés, avait accueilli avec joie cet ancien joueur professionnel (numéro 3 français dans les années 80), partenaire de Yannick Noah et Henri Leconte lors des matchs de coupe Davis (des vis comme diraient nos amis Belges !). Celui-ci s'était très bien intégré au sein du club en participant aux différentes animations et avait noué et noue encore aujourd'hui une complicité avec le président de l'époque, Patrick Luquet, son homme de dossiers.

Partis très tôt à la conquête de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes (ARA), ces deux passionnés profitent de leur victoire en 2018 pour accéder à la présidence de la FFT en lieu et place de Bernard Giudicelli.



ARTEMIS – VENEZ TOUS PROFITER DU PRINTEMPS !

LES MERCREDIS ACCUEIL DE LOISIRS



Tout au long du mois de mars, Arté-jeunes a proposé un atelier stylisme-couture encadré par une animatrice couturière. Une envie de création ? Bob, sweat, accessoires, ... Les participants ont appris à modéliser, à

patronner, à surfiler, à utiliser une machine à coudre et sont repartis avec leurs créations !

NOUVEAUTE A ARTEMIS

La Caravane de la Transition écologique (en partenariat avec CESAM et la Fédération des centres sociaux de l'Ain) : Artémis s'engage pour la transition écologique. Comment agir ? Vous, habitants de la Côtière, participez dès le 17 mars à la création d'un événement autour de l'alimentation via le collectif « les CouVerts des Possibles ».

CONCOURS MARQUE PAGE



Artémis, c'est tout cela et bien plus encore (informatique, atelier des habitants, atelier parents enfants, ...) : retrouvez toutes nos informations sur notre site internet www.artemis-smb.fr ou notre page Facebook. Nous pouvons également vous informer et échanger avec vous à l'accueil les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h et de 16h à 17h50 (19h hors couvre-feu), le mercredi de 9h à 11h et de 14h à 16h et le samedi de 9h à 12h Tel: 04 78 55 13 90.

LES VACANCES D'AVRIL A ARTE JEUNES

A vos agendas ! Le programme des vacances de printemps est en ligne actuellement. Deux semaines entre animations à Artémis et activités de pleine nature : via ferrata, canoë, équitation, capture de flag, grands jeux, Une réunion d'information ouverte aux parents et adolescents est prévue un samedi matin de 10h à 11h dans nos locaux (inscription obligatoire).

PROJET JEUNES 14-17 ANS

Pour financer leurs projets, les jeunes s'investissent sur un nouveau chantier en partenariat avec La Croix-Rouge. Au programme : collecte de fonds et vente de vêtements pour ados. La dynamique projet d'Artémis reste ouverte à tous les jeunes de 14-17 ans qui souhaiteraient développer un projet collectif ou personnel.

BIBLIOTHEQUE : BLIND DATE



Vous ne savez pas quoi lire ni choisir ... Depuis le 15 mars, OSEZ! Laissez-vous surprendre et piochez au hasard (ou presque) un livre sélectionné par la bibliothécaire d'ARTEMIS

POUR LES SENIORS

A partir du 4 mai, « Mangez, bougez, cuisinez » en suivant un programme de 8 séances ludiques et interactives, animé par l'ADAPA : réalisation d'une recette innovante basée sur des produits de saison, visite d'un producteur local, activité physique adaptée, alliant plaisir, convivialité et redécouverte de son corps. Limité à 10 personnes, respect des distances et gestes barrières. Inscription à l'accueil d'Artémis ou au 07 83 87 05 12.

DIMANCHE LOISIRS

En raison de la crise sanitaire, nous avons dû reporter les dates prévues et gardons au chaud le programme pour la saison prochaine (contes, carnets de voyage, jazz, ...). Surprise printanière : si vous aviez déjà l'habitude des dimanches loisirs, la boîte à penser prépare une petite surprise pour les plus de 60 ans ! Pour avoir plus d'infos, contactez Artémis au 07 83 87 05 12.

CT DOMBES : UN CLUB DYNAMIQUE QUI RAJEUNIT !

Après une saison 2020 perturbée par les restrictions sanitaires, la saison 2021 du CT Dombes démarre sur les chapeaux de roue. La météo exceptionnelle du mois de février nous a fortement motivés à enfourcher nos vélos pour nous retrouver et parcourir nos belles routes de la Dombes. L'engouement a été si fort que nous avons comptabilisé jusqu'à 110 participations pour ce 1er mois de la saison... un record !

Pour suivre les préconisations sanitaires de la FFCT, notre président, Jean Giroud, a mis en place des groupes de 6 cyclos maximum avec des départs décalés de 5 minutes.

Coté inscription, le vélo étant actuellement « dans l'air du temps », nous avons enregistré une dizaine de nouvelles adhésions. Les nouveaux entrants, de jeunes retraités et des actifs, avec une parité hommes/femmes, contribuent à rajeunir la moyenne d'âge de notre club qui compte actuellement près de 90 adhérents.

Début 2021, COVID oblige, nous avons dû annuler le mâchon d'ouverture de la saison cyclo ainsi que notre célèbre « Choucroute ». Mais si la situation sanitaire le permet, nous maintiendrons notre rando cyclo « La St Maurice » et notre séjour club à l'Isle-sur-la-Sorgue.

Cette année, le club fêtera ses 45 ans d'existence mais malgré son « grand âge », le CT Dombes est un club dynamique, en pleine croissance et plein de projets pour l'avenir.

Pour en savoir plus sur notre club, rendez-vous sur notre site <http://club.quomodo.com/ct-dombes> ou contactez Daniel Rusch au 06 37 02 86 13.

A noter, si vous souhaitez nous rejoindre, vous pouvez participer à trois sorties d'essai avant de prendre votre décision.

A bientôt sur les routes avec le



« Les roses du CT Dombes » au départ à St Maurice, respectant les distances sanitaires.

COTIERE HANDBALL

Le mardi 16 février, au parc de la Sathonette, les enfants du centre aéré de Saint-Maurice-de-Beynost ont participé à une séance d'initiation au handball.

A cette occasion, 12 enfants de 9 à 10 ans, filles et garçons, ont découvert avec joie la pratique de ce sport alliant la coopération et le plaisir de jouer ensemble avec le dépassement de soi.

Au programme de cette animation : le maniement du ballon, le dribble, les passes, les tirs, et bien sûr des matchs entre copains et copines !

Cette intervention de Côtière Handball, en partenariat avec le centre aéré de Saint-Maurice-de-Beynost, s'inscrit dans le projet du club qui a pour principaux objectifs le tissage de liens sociaux et locaux, le développement des filières jeunes et la féminisation.

Les filles, qui représentaient 75% des participants à cette animation, ont brillamment rivalisé avec les garçons et prouvé leurs qualités sportives ainsi que leur solidarité sur le terrain.

Fort de ce franc succès, et pour permettre aux filles de découvrir un peu plus le handball, le club du Côtière Handball est heureux d'inviter les handballeuses en herbe à participer (gratuitement) à des sessions d'essai réunissant des enfants de même âge.

Pour cela, rien de plus facile :

- Il faut être une fille âgée de 8 à 10 ans ;
- et venir participer à une des séances qui auront lieu, dans le respect des contraintes sanitaires en vigueur, les samedis 29 mai, 5 juin et 12 juin, de 11h00 à 12h30 sur le terrain extérieur du gymnase Saint-Martin du collège Anne Frank (à Miribel).

Afin de nous organiser au mieux, merci de nous indiquer les participations à contact@cotierehandball.fr / 06 26 92 13 53.

Au plaisir de vous retrouver nombreuses durant ces rencontres conviviales et sportives !



Photo de Sylvain Bourlier

ASSOCIATION AUX LUCIOLES

« Aux Lucioles » est une association loi 1901 qui a été créée en 2006. Elle porte un accueil de jour sur deux sites (Reyrieux et Miribel) et une plateforme d'accompagnement et de répit des aidants.

Notre structure est autonome, agréée et financée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Conseil départemental de l'Ain.



L'Accueil de jour Aux Lucioles accueille à la journée sur les sites de Reyrieux ou de Miribel, des personnes âgées à partir de 60 ans, présentant des troubles de la mémoire (maladies neuro-dégénératives).

L'équipe pluridisciplinaire propose des activités adaptées. Cela permet de stimuler, d'entretenir le lien social et de valoriser les gestes de la vie quotidienne afin de contribuer au maintien de la vie à domicile. L'Accueil de jour représente une réponse adaptée, appréciée par les familles et les personnes accueillies.

- Le transport est assuré depuis le domicile jusqu'à l'accueil de jour matin et soir.

- Une aide financière du Conseil départemental dans le cadre de l'APA est possible ainsi qu'une déduction fiscale.



La plateforme d'accompagnement et de répit des aidants :

Ce dispositif accompagne les aidants naturels (conjoint, enfants, amis, ...) qui soutiennent un proche dans son quotidien. Nous sommes présents à vos côtés pour vous donner de l'information, des conseils, mais aussi pour vous accompagner dans vos demandes de répit grâce à nos propositions d'activités via un programme.

Nos actions sont présentes sur le territoire de Châtillon-sur-Chalaronne, Reyrieux et Meximieux ainsi que toutes les communes aux alentours (au total 104 communes).

Halte répit à Miribel :

**Vous êtes aidants et avez besoin de temps libéré ?
Confiez-nous votre proche !**

La Halte répit est un dispositif qui permet d'avoir du temps libéré, en confiant son proche à des professionnels spécialisés dans l'accompagnement des personnes âgées présentant des troubles de la mémoire. Une professionnelle propose un accueil et des occupations à un groupe de 3 personnes maximum (jeux, chansons, pâtisserie, ...)

Accueil uniquement en demi-journée avec ou sans repas :

- Le mardi de 12h à 16h30 ;
- Le jeudi de 9h à 13h30.

Participation financière :

10 € la demi-journée avec le repas.
8 € la demi-journée sans repas.

CONTACT

Association «Aux Lucioles»
Rue du Collège - 01600 Reyrieux
04 74 00 85 01
auxlucioles@orange.fr



LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique a été introduit en France accidentellement en 2004 et s'est répandu depuis dans toute la France et en Europe.

En 2012, il a été classé comme danger sanitaire pour l'abeille domestique et en 2013 comme espèce exotique envahissante. Il a donc un fort impact sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes. Pour capturer les abeilles par exemple, il se place en vol stationnaire à l'entrée d'une ruche et saisit une abeille en plein vol. Lorsque la ruche est affaiblie, il rentre même dans la ruche pour se servir. C'est pourquoi la lutte contre le frelon asiatique a surtout été organisée par les apiculteurs. En Auvergne-Rhône-Alpes, le site internet www.frelonsasiatiques.fr permet à toute personne de signaler la présence de nids.

2020 : Des indicateurs à la hausse

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. L'année 2020 a été une année record en termes de présence du frelon asiatique sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes, avec une hausse explosive du nombre de nids découverts (2900 en 2020 contre 786 en 2019). Il est donc essentiel de les déclarer, nous comptons sur vous !

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la Fédération Nationale des Groupements de Défense sanitaire (GDS France), vise à repérer et faire détruire

les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

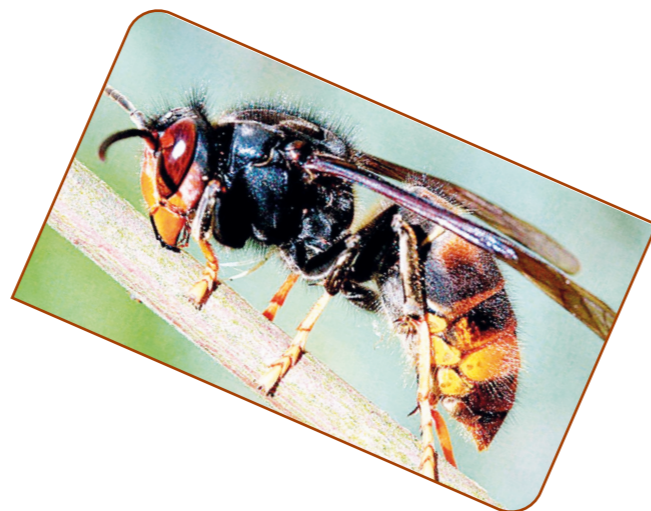
- Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps ;
- Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme en ligne : www.frelonsasiatiques.fr ou à la mairie.

Dans notre département, le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) prend en charge le coût de la destruction grâce aux subventions de certaines collectivités locales. Mais les nids sont généralement construits en haut des arbres et ne sont découverts qu'en automne, à la chute des feuilles. C'est pourquoi le deuxième moyen de lutte est le piégeage en les attirant par des appâts dans des dispositifs dont ils ne peuvent pas ressortir. Ces pièges sont calibrés pour ne retenir que les frelons asiatiques, en interdisant l'entrée aux insectes plus gros et en permettant aux plus petits de ressortir.

Si vous souhaitez participer au piégeage, faites-vous connaître à la mairie, cette dernière transmettra votre demande à un apiculteur référent.



UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION SUR LE CHEMIN DES BATTERSES

En raison d'une densification du secteur et d'une intensification du stationnement sur la voirie, la commune a décidé d'instaurer une nouvelle réglementation sur le chemin des Batterses. Autrefois peu emprunté par les usagers, ce secteur situé entre notre commune et celle de Beynost a connu un développement sans précédent ces dernières années.

En effet, la création du pétanodrome et des parkings pour le forum des sports, la construction des logements du nouveau quartier des Ranches côté mauricien et l'implantation de la ZAC des Malettes côté beynolan ont complètement transformé ce secteur et augmenté le risque d'accidents de la circulation.

Désormais, seul le stationnement sur les emplacements prévus à cet effet est autorisé, indiqué par des panneaux nouvellement installés. A terme, avec l'implantation du complexe cinématographique au sud du secteur côté mauricien et d'un nouveau programme de plus de soixante logements côté beynolan, le flux de circulation sera repensé par les deux communes qui travaillent déjà ensemble sur la question.



UN NOUVEAU VÉHICULE POUR LES POMPIERS



Courant mars, les sapeurs-pompiers du Centre de première intervention (CPI) de Saint-Maurice-de-Beynost ont reçu un nouvel utilitaire qui vient en remplacement des deux véhicules vieillissants, la VI kangoo pour les secours aux victimes et le VTU véhicule tout usage également appelé VID véhicule d'interventions diverses.

Ce nouveau compagnon est équipé des éclairages et du matériel de balisage aux normes pour signaler une opération et intervenir en sécurité. Ce véhicule est aussi équipé du matériel de première intervention pour le secours à la personne, comme un DSA défibrillateur semi-automatique par exemple.

Enfin, ce véhicule est dimensionné pour accueillir diverses malles pour les interventions telles que la destruction des nids de guêpes et de frelons, les inondations, le tronçonnage et le bâchage des toitures.

ADAPA

adapa AIDER & ACCOMPAGNER À DOMICILE RECRUTE

DES AIDES À DOMICILE sur tout le département de l'Ain

Des emplois ouverts à tous près de chez vous

Retrouvez toutes les informations sur www.adapa01.fr

CONTACTEZ-NOUS ! recrutement@adapa01.com 04 74 45 51 70

AGENDA

En raison des contraintes sanitaires actuelles, la plupart des manifestations prévues sont à ce jour annulées.

Jeu. 1/04 14h-17h	CIDFF-ARTEMIS Permanence juridique
Jeu. 1/04 19h	Municipalité Conseil municipal
Jeu. 22/4	Don du sang sur RDV uniquement Lieu à confirmer

ETAT CIVIL

Naissances	
26/01	Tian SYLEJMANI
26/01	Myla IASCONE BONNAIRE
25/02	Iris MURAT
02/03	Noé ANTOINET

PERMANENCES

permanence des adjoints
Sur rendez-vous :

03/04	D. MONCHANIN Action éducative
10/04	L. EXTIER-PONS Affaires sociales
17/04	D. JUHEN Finances - Dev. économique et numérique
24/04	N. BOURGEOIS Sport, associations, culture
01/05	P. GOUBET Maire

CENTRE DE VACCINATION - MIRIBEL

Depuis le mardi 16 février 2021, le centre de vaccinations de Miribel a ouvert ses portes à l'Allégo, place de la République. Les prises de rendez-vous s'effectuent uniquement en ligne sur Doctolib.fr



PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Portez un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum quelques minutes toutes les heures



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi, Jeudi

Mardi, Mercredi, Vendredi

8h30 - 12h

8h30 - 12h

14h - 18h30 *18h pendant la période de couvre-feu



LES ECHOS DE SAINT MAURICE : Journal municipal de Saint-Maurice-de-Beynost

- Directeur de la publication : P. GOUBET
- Ont participé à la rédaction : La commission Information-Communication, les équipes de Saint-Maurice Tennis du CT Dombes, d'ARTEMIS et de Côtière Handball.
- Mise en page : S. JUBAN
- Edition : Mairie, avenue du Mas Rolland
- Impression : Prestaprim www.prestaprim.fr
- Distribution : équipe municipale de bénévoles

MAIRIE DE SAINT MAURICE DE BEYNOST : avenue du Mas Rolland

- Tél : 04 78 55 14 08
- Email : mairie@saint-maurice-de-beynost.fr
- Site : www.saint-maurice-de-beynost.fr

Adresse de la déchetterie :
Z.I. de la Tuillière à Miribel.

Horaires du 1er avril au 31 octobre

Du lundi au vendredi :
9h-11h45 et 14h-18h45

Samedi :

8h-18h45 sans interruption.